



Vucherens, le 12/10/2022

Le Conseil communal a tenu séance le mardi 11 octobre 2022.

Lors de cette séance, le Conseil communal a :

- **adopté le préavis municipal 03/2022** : Arrêté d'imposition pour l'année 2023

Résumé : reconduction du taux communal d'impôt à 77% ainsi que tous les autres éléments de l'arrêté d'imposition pour l'année 2023.

- **adopté le préavis municipal 04/2022** : Aménagement au budget 2022

Résumé : excédent de charges prévue au budget 2022 : 73'409.- ; excédents de charges selon budget et crédits complémentaires 44'309.-

- ***adopté le préavis municipal 05/2022** : Demande d'un crédit de CHF 45'000.- pour couvrir les frais induits par la réalisation des mesures de prévention contre les inondations liées au ruissellement

Résumé : Budget pour divers aménagements du terrain et des bords de route pour éviter les inondations de la route et des terrains privés.

Le bureau du Conseil vous adresse ses meilleures salutations.

Pour le Conseil communal

Luc-Olivier Bünzli
Président



Noémie Gabriel
Secrétaire

Les préavis municipaux sont disponibles sur le site internet de la Commune de Vucherens www.vucherens.ch

*Selon les articles 107 ss de la LEDP (Loi sur l'exercice des droits politiques), cette décision peut faire l'objet d'un référendum. La demande de référendum doit être déposée dans les 10 jours qui suivent l'affichage de la décision.